RESOLUTION DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

La situation des personnels administratifs se dégrade de jours en jours avec la suppression du concours d'adjoints administratifs (du corps de catégorie C). Tous les agents en diverses directions de la ville sont impactés par ces restrictions en tout genre.

- Les postes supprimés et non remplacés ;
- Les départs à la retraite non remplacés ;
- Certains postes vacants suite à la mobilité non pourvues.

Tout cela entraîne une dégradation de nos conditions de travail.

Exemple : Autrefois, on avait le schéma : un agent \rightarrow une fonction \rightarrow un salaire.

Actuellement, on a un agent pour l'équivalent de 2 voire 3 postes, travaillant des fois sur deux écrans tout en gardant le même salaire.

MEME TRAVAIL, MEME SALAIRE

Le syndicat FO par sa section des adjoints administratifs exige une augmentation des effectifs.

- > Du fait du non recrutement :
- Du fait de la non organisation du concours (catégorie C).
- Ils recrutent des contrats aidés, par cher payés. Nous demandons la titularisation de tous les emplois précaires (les CDD, les CDI). Les contrats aidés n'ont pas de place dans un service public digne de ce nom.

Nous revendiquons et restons attachés au ratio à 100% du promu/promouvable. Le faible ratio actuel entraînant que des adjoints administratifs sont sur des postes d'encadrement ou de secrétaire administratif sans pour autant être rémunérés conséquemment.

La politique de la ville qui fait recours à outrance à des sociétés privées va entraîner une concurrence sur certains postes du service public. Ce qui sous-entend de monnayer le service public.

Nous nous prononçons contre le recours au privé. La ville de Paris n'est pas à vendre ou à privatiser!

En ce qui concerne les conditions sur nos lieux de travail, notre section exige des bureaux ou espaces de travail plus adaptés enfin d'éviter, comme souvent constaté, d'avoir 5 agents dans un cagibi ou 3 agents sur un ordinateur. Ce qui peut jouer sur le moral des agents, la façon de servir et l'épanouissement sur le lieu de travail.

Nous demandons également l'amélioration de moyens matériels à l'égard des adjoints administratifs qui subissent de restrictions de formation diverses (absence de copieur à proximité, instauration de carte pour soi-disant contrôler le nombre de copies, les conflits inutiles entre agents réduits à se battre pour 1 stylo ou une ramette de papiers sous prétexte d'économie, et pourtant, ces agents sont au service des usagers (les parisiennes et les parisiens).

Nous demandons le respect de la mobilité des agents qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Nous demandons que l'intégration des agents en reclassement suite à inaptitude sur les postes d'adjoint administratif soit accompagnée afin que ceux-ci ne se retrouvent en situation difficile ainsi que leurs collègues.

Il est apparu, a constaté la section des adjoints administratifs, un phénomène inquiétant de rongeurs (souris) dans certaines directions où les agents se plaignent de côtoyer de petites souris dans leur bureau. Nous demandons à ce que l'administration prenne ses dispositions pour garantir des conditions d'hygiène enfin de ne pas exposer les agents aux risques sanitaires graves.

Compte tenu de ce qui vient d'être évoqué, nous demandons et exigeons :

- La titularisation de tous les emplois précaires ;
- L'abandon immédiat du RIFSEP;
- L'intégration des primes dans le calcul du salaire ;
- L'égalité et la transparence dans le calcul des primes (exemple : différence de 300 € pour 2 agents occupant un même poste);
- Revalorisation du point d'indice ;
- Rétablissement du concours. Si besoin recourir à la titularisation sur dossier ;
- Passage en catégorie B de tous les adjoints administratifs assurant les fonctions d'encadrement;
- Restons attachés à un syndicat libre et proclamons :

Pas de République sans service public Pas de service public sans agent public.